

Protocole de reprise des activités du CEET au gymnase La Milliaire

29/08/2020

Ce protocole est rédigé en tenant compte des recommandations fédérales, FFME, du 21 août 2020. <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2020/08/200821-Reprise-activit%C3%A9s-en-salle-Mise-a-jour.pdf>, ainsi que des échanges avec la Municipalité de Thionville du 20 août 2020.

Chaque adhérent prendra note du protocole mis en place lors de l'inscription et sera informé de chacune des mises à jour via les canaux de communication habituel du club (mail, Facebook, affichage, site internet).

Évidemment en cas de symptôme covid, il convient de rester isolé chez soi et de contacter le médecin.

Flux et circulation

En dehors du temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire dans tous les équipements sportifs pour toute personne de plus de 11 ans. Le temps de pratique sportive est le temps d'activité dans la zone dédiée au sport en question, pour nous le pied du mur et la salle de bloc. Tous les déplacements en dehors se font avec le masque.

L'accès au gymnase est limité aux pratiquants, aux dirigeants et éducateurs des clubs utilisateurs. Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis.

Les parents ou accompagnateurs des enfants âgés de moins de 7 ans sont autorisés à accompagner leurs enfants jusqu'à l'aire de pratique et à les aider pour se changer, un adulte par enfant maximum. Une fois les enfants déposés les parents/accompagnateurs quitteront les lieux selon le sens de circulation, c'est-à-dire par la sortie de secours coté pan.

La sortie des enfants en fin de séances se fait par l'issue de secours cotée salle de pan.

ATTENTION la sortie par l'issue de secours cotée salle de pan est particulièrement dangereuse. *En effet elle débouche directement sur la route permettant aux voitures de quitter le parking vers l'avant du gymnase. Les voitures ne s'attendent pas du tout à croiser des piétons sur cette route, et roulent « relativement » vite. La plus grande prudence s'impose lorsque vous quittez l'accès pompier pour tourner à gauche vers le parking – vers la droite il y a un chemin piéton dédié - Parents ou accompagnateurs d'enfants... autant que possible venez à pied les chercher dans la descente pompier située juste après l'issue de secours – celle du coté des terrains de tennis -*

Les enfants sortiront quelques minutes avant la fin de séance. De manière à éviter les croisements au pied du mur.

Un sens de circulation est mis en place afin d'éviter tout croisement de personne ailleurs dans le gymnase.

L'entrée se fait par le hall vitré... mais exceptionnellement, pour l'escalade, par la porte toute à droite exclusivement.

Évitez d'arriver en avance... pour limiter au minimum les croisements avec les cours précédents. Au besoin attendez un peu sur le parvis devant le hall vitré.

L'accès au mur d'escalade et à la salle de pans se fera par le club house et la coursive supérieure au-dessus du ping-pong, puis l'escalier.

Les utilisateurs sortiront par l'issue de secours côté salle de pan.

La capacité maximum de la zone d'escalade au pied des voies est définie à 40 personnes plus encadrant. La capacité de la salle de pan sera limitée à 18 personnes plus encadrant. Cette limitation permettant de maintenir un espace minimal de 4 m²/personne en maintenant les distances nécessaires à la sécurité de tous.

Vestiaires et sanitaires

Les vestiaires sont à nouveaux accessibles mais seulement pour quatre personnes en même temps. Autant que possible venez déjà habillé pour grimper et repartez encore habillé pour grimper.

Les douches des vestiaires sont à nouveau accessibles mais seulement une sur deux, pour conserver les distances.

Les sanitaires sont à nouveaux accessibles.

Inscription

L'ensemble du protocole d'inscription se fait en ligne, il est demandé de vérifier l'ensemble des informations avant le dépôt du dossier afin de fluidifier la réception du dossier.

Les ré-inscriptions adultes pourront être déposées dans la boîte aux lettres du club du gymnase permettant d'éviter « d'engorger » les permanences.

Les permanences seront tenues par des bénévoles les 8, 9 et 10 septembre de 18h00 à 20h30 au club house selon un sens de circulation et en respectant les distanciations physiques.

Entrée par le hall vitré, sortie par l'issue de secours proche de la salle de pan. Selon le fléchage.

Du gel hydroalcoolique sera disponible lors des permanences.

Pour la pratique

Gel hydroalcoolique

Du gel est mis à disposition pour les usagers :

- il est obligatoire avant et après la pratique
- il est obligatoire avant et après l'utilisation du matériel collectif
- il est recommandé d'en utiliser régulièrement dans la séance pour se laver les mains

Port du masque obligatoire dans la salle de pan

Port du masque recommandé mais non obligatoire sur le mur de voies.

Les règles de distanciations devront être rappelés et par l'encadrant qui s'assurera de leur respect.

Les pratiquants termineront leur séance et sortiront du gymnase quelques minutes avant la fin de la séance afin de ne pas croiser les pratiquants des séances suivantes.

Les cours sont prioritaires sur les accès loisirs.

Un planning avec le nombre maximal de personnes en accès loisir est mis en place en fonction du nombre de personnes dans chaque cours.

L'accès loisir n'est permis qu'avec une inscription préalable selon le planning ci-dessus.

Un registre des personnes présentes selon chacun des créneaux devra être tenu afin d'assurer la traçabilité des cas contacts.

Un affichage des règles sanitaires fédérales sera ajouté aux endroits de passage et de pratique.